

## COMPTE RENDU

**Réunion ordinaire**  
**Conseil communautaire du 4 décembre 2019**  
**19 : 00 à 21 : 10**

---

**Le 4 décembre 2019** à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 27 novembre 2019, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

**Membres présents :**

EUZÉNAT Philippe, DÉFONTAINE Claudia, DOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, CLAVAUD Jean-Pierre, OUVRARD François, DENIS Laurent, THIBAUD Dominique, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie-Odile, JOUTARD Jean Pierre, GIROT Monique, NAUD Jean-Paul, BESNIER Jean-Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, CHARRIER Jean-François, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean-Yves, GUILLEMINE Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, LERAT Yvon, CADOU Catherine, HENRY Catherine, BÉZIER Joseph, PORTIER Joël.

**Pouvoirs :**

GROUSSOLLE Françoise pouvoir à LABARRE Claude  
BURCKEL Christine pouvoir à OUVRARD François  
KHALDI-PROVOST Isabelle pouvoir à CLAVAUD Jean-Pierre  
MAINDRON Frédéric pouvoir à LERAT Yvon  
ROGER Jean-Louis pouvoir à NIESCIEREWICZ Valérie  
RENOUX Emmanuel pouvoir à PORTIER Joël  
PLONEIS MENAGER Sandrine pouvoir à BÉZIER Joseph

**Absents - Excusés :** DAUVE Yves, METLAINE Aïcha, LEFEUVRE Sylvain, PROVOST Françoise, KOGAN Jean-Jacques, SARLET Bruno, NOURRY Barbara, ALEXANDRE Maryline, LAMIABLE Patrick, SIEBENHUNER Bruno.

**Assistants :** GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA – MÉNARD Philippe-DAE- MENTEC Olivier-développement économique- BERTHELOT Mélissa-direction générale- DURASSIER Murielle – Trésorière principale.

**Secrétaire de séance :** PORTIER Joël

▪ **Communication de la synthèse de l'enquête habitants et des entretiens réalisés avec les élus du territoire et analyse croisée des résultats par les consultants Didier LOCATELLI et Manuel METSCH**

Yvon LERAT introduit en expliquant que ce conseil est assez particulier car il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour. Il marque l'aboutissement d'un cycle initié en mars 2018 avec l'organisation d'une conférence, ouverte à tous les conseillers municipaux, sur la transformation des territoires et ses conséquences sur les actions publiques menées sur le territoire d'Erdre & Gesvres par les communes et l'intercommunalité.

Il explique qu'ensemble nous essayons de construire à la fois une écoute fiable, qui repose sur la compréhension la plus fine du territoire, des besoins des habitants et bien sûr des ambitions des élus au service de ce territoire et de ses habitants, mais aussi une vérification permanente des réponses offertes aux concitoyens afin de construire de façon continue cette adaptation à leurs besoins pour bien vivre sur le territoire.

C'est le sens de la démarche initiée depuis le début de cette mandature, dès que s'élargit à chaque fois le nombre et la participation des acteurs engagés dans cette démarche depuis les élus jusqu'aux habitants.

Il remercie l'engagement et la participation des élus dans cette démarche tout au long de cette mandature.

Le mandat 2014-2020 aura été en effet le mandat de tous les bouleversements avec, en à peine six ans, un contexte profondément changé que ce soit :

- **Territorialement** avec l'intensification de la métropolisation et le renforcement de l'interdépendance des territoires métropolitains, péri-métropolitains et même ruraux...
- **Institutionnellement** avec la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation et l'adoption de 3 grandes lois (loi MAPTAM en 2014, loi sur la délimitation des Régions en 2015 et loi NOTRe en 2015) qui ont profondément redécoupé les territoires et redistribué les compétences entre les collectivités...
- **Financièrement** avec une diminution sans précédent dans l'histoire de la décentralisation de la baisse des concours de l'Etat : en 2013, le montant des dotations et compensations perçues par notre territoire était de 15,3 millions. Il est aujourd'hui de 13,9 millions soit 1,4 million en moins chaque année...
- **Sociologiquement et socialement** avec l'explosion de la mobilité physique mais aussi professionnelle, la transformation des temporalités, le développement des inégalités.

Yvon LERAT poursuit que pour s'adapter à cet environnement particulièrement mouvant et préparer le prochain mandat, il semble important, comme en 2014 en interrogeant les habitants via le groupe d'études sociologiques GERS, de pouvoir se mettre en posture d'écoute de ceux qui vivent et qui agissent sur ce territoire : ceux qui y vivent, les habitants et ceux qui portent les politiques publiques, les élus. La communauté de communes a ainsi engagé une étude sur les attentes des habitants d'Erdre & Gesvres, l'organisation et le déploiement des services. Parallèlement, Yvon LERAT a souhaité organiser une phase d'écoute des élus dont la première étape consistait à rencontrer tous les maires et les leaders des minorités municipales. Cette phase d'écoute visait à les entendre sur les mêmes thématiques que celles sur lesquelles les habitants ont été invités à s'exprimer, à savoir leur perception du territoire, la perception de l'action publique et leurs attentes par rapport à celle-ci, l'organisation des services sur ce territoire et l'implication des citoyens dans la production des services. Il les remercie des apports qu'ils ont pu fournir à cette construction. Ce qui a été vraiment très riche.

L'écoute des habitants révèle de nouveaux enjeux dont les élus pourront se saisir lors du prochain mandat. L'analyse croisée du regard des habitants et du regard des élus révèle de nouveaux paradigmes pour le territoire :

- Comment concilier développement du territoire et préservation de ses équilibres et de son identité ?
- Comment organiser une véritable transition du territoire vers un modèle plus durable ?
- Comment maintenir l'équilibre social et générationnel du territoire et développer le « vivre ensemble » ?
- Comment renforcer les coopérations entre l'ensemble des acteurs qui « fabriquent » le territoire ?

Yvon LERAT explique qu'il ne s'agit pas de tirer des conclusions définitives, mais de faire en sorte que la dimension intercommunale et la dimension communale se renforcent l'une et l'autre dans les débats qui vont avoir lieu dans les prochains mois. Communes et intercommunalité ne constituent pas deux strates territoriales, mais deux expressions d'une même strate et que demain, plus encore qu'aujourd'hui, il sera nécessaire de mieux coordonner l'action de ces deux expressions.

Il s'agit aussi de permettre à la future assemblée communautaire de démarrer le prochain mandat dans les meilleures conditions en capitalisant sur le travail que nous avons collectivement conduit durant le mandat écoulé.

Il laisse la parole à Didier LOCATELLI qui présentera les résultats de cette analyse croisée entre l'expression des habitants et le point de vue des élus, puis Manuel METSCH animera le débat autour de cette présentation entre nous.

Manuel METSCH précise que Didier LOCATELLI présentera les résultats de l'enquête habitante en permettant à tous ceux qui le souhaitent d'intervenir pour poser des questions ou faire des remarques. Ensuite, 4 échanges auront lieu autour des questionnements présentés par le président. Chaque échange sera animé par un élu.

Il laisse la parole à Didier LOCATELLI.

Didier LOCATELLI explique qu'il va restituer le résultat de l'enquête à la fois exploratoire puisqu'en novembre 2018, on avait travaillé sur 3 tableaux par sous bassin et que cette phase exploratoire a été complétée par une enquête quantitative qui a été analysée en janvier/février 2019 à partir de plus de 1 000 questionnaires. On a donc une vision assez claire de la perception des habitants, de leurs pratiques, la manière dont ils souhaitent voir évoluer le territoire. On va comparer ce regard citoyen à ce qui est ressorti des entretiens avec les élus, synthétisé par Dominique GARNIER dans le document adressé à la convocation du conseil de communauté.

Il explique que les données recueillies ont été classées dans cinq catégories. Des analyses ont été faites sur la perception des atouts du territoire, des faiblesses du territoire, les jugements quant à l'évolution récente du territoire, son attractivité. Des mesures sur les pratiques territoriales ont également été faites, sur le lieu de travail des habitants, leurs lieux de loisir, etc. Il s'agit de voir comment ces pratiques territoriales structurent le territoire. L'enquête intègre une seconde partie, sur la perception du niveau de service et des politiques conduites, dans la perspective des enjeux et des attentes pour les années à venir. La présentation recoupe les points de convergence ou de divergences suivant les deux regards analysés, du point de vue des habitants et du point de vue des élus.

Concernant les atouts du territoire, Didier LOCATELLI indique que le premier atout du territoire semble être sa proximité avec la métropole, sa situation géographique, tant pour les habitants que les élus. Le second atout pour les habitants est une certaine proximité avec la nature, et un cadre naturel préservé. Les élus ont un sentiment similaire, avec un cadre de vie de qualité, tout en se différenciant par l'ajout de l'intérêt des aménagements pour créer ce sentiment. Chez les habitants, cette question de l'aménagement urbain du territoire peut justement faire naître certaines inquiétudes quant à une dégradation de la présence de la nature. L'échantillon de personnes interrogées a été d'un peu plus de 1000 personnes, et respectant une stricte représentation géographique. 98 % des personnes interrogées et tout à fait d'accord et plutôt d'accord avec le fait de vivre sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Aussi, cette question de la qualité de vie est partagée. Concernant la convivialité et l'animation du territoire, 87 % des gens sont satisfaits, dénotant l'importance de la qualité de vie du territoire dans la population. Du côté des élus, les élus pointent comme atout la diversité du tissu économique et le nombre d'opportunités d'emploi offertes par le territoire. Mais cet aspect ne se retrouve pas chez les habitants, peut-être en lien avec les nouvelles stratégies résidentielles des ménages. Globalement, les modes de vie actifs et professionnels se sont accélérés avec des gens qui vivent en interphase de plaques métropolitaines dans lesquelles ils évoluent. Au regard des pratiques territoriales, l'enquête montre que les habitants vont travailler sur Nantes pour 32 % d'entre eux, 60 % dans la métropole, un peu moins de 20 % sur leur commune d'habitation. Le quatrième atout du territoire, commun aux élus et aux habitants, est le niveau d'équipement et de service.

Pour les élus, il existe par ailleurs une offre commerciale en développement, quand la question de la dévitalisation des centres et de la perte des commerces de proximité constitue une inquiétude pour les habitants. Le sentiment est partagé quant à la reconnaissance d'un territoire dynamique qui se porte bien. Pour résumer, Didier LOCATELLI indique que la première qualité reconnue du territoire est sa qualité de vie, liée à ses qualités naturelles et aux actions publiques conduites. Typiquement, le territoire d'Erdre et Gesvres semble offrir un très bon équilibre entre les opportunités d'emploi par la proximité de la métropole et ses aménités (qualité de vie, espace naturel, niveau d'équipement). Ces éléments montrent que le territoire est en transition entre identité rurale et métropolisation.

Selon Didier LOCATELLI, cette caractéristique se retrouve dans les faiblesses du territoire, avec une insuffisance des offres de mobilité en termes de transport en commun dans la communauté et la métropole, et une insécurité prégnante des transports. C'est cette question de la mobilité qui est pointée aujourd'hui comme le principal point faible du territoire, par les habitants et les élus. De même, les habitants pointent le manque de commerces de proximité et une inquiétude quant à l'avenir des commerces de centres-bourgs. En matière de consommation, les communes d'habitation et les autres communes de la communauté sont le territoire de référence pour les courses alimentaires.

Malgré tout, 44 % des personnes interrogées se tournent vers les communes de Nantes métropole, soulignant une certaine influence et constituant un pourcentage relativement important. Sur les achats d'équipements, Nantes métropole attire logiquement 81 % des répondants, affichant un poids très important. Dans les faiblesses du territoire ressortent le développement des incivilités et de l'insécurité, des relations parfois tendues avec la jeunesse, entre nouveaux arrivants et anciens arrivants, pour les élus. En résumé, les difficultés de déplacement constituent la première faiblesse du territoire. L'accès à la mobilité est handicapant socialement pour les personnes non motorisées. La disparition des commerces de proximité et la dévitalisation des centres-bourgs sont définitivement soulignées.

*Manuel METSCH demande à l'assemblée si la présentation de ces atouts et faiblesses amène des questionnements, des approfondissements ou des étonnements.*

*Jean Yves HENRY se souvient qu'en début de mandat, la ville de Sucé sur Erdre était déjà très embêtée par la question des mobilités. Aujourd'hui, il constate que cette difficulté devient générale.*

*Jean-Pierre JOUTARD demande à quoi correspondent les zones évoquées de Notre Dame des Landes, de Grandchamp-des-Fontaines, de Nort-sur-Erdre.*

*Didier LOCATELLI répond que ce sont des sous-ensembles du territoire à partir desquelles on constate qu'il y a des pratiques de territoire qui deviennent différentes. Ils ont été construits par analyse statistique et on a regroupé des communes qui avaient les mêmes statistiques.*

Concernant l'évolution du territoire, Didier LOCATELLI précise que pour près de 42 % des habitants, la situation s'est améliorée. Pour 44 %, la situation est identique. 14 % des habitants pensent que la situation s'est dégradée. L'attractivité du territoire d'Erdre et Gesvres s'est améliorée pour 60 % des gens. Pour 35 %, elle est restée identique. Elle s'est dégradée selon 6 % des gens. Globalement, l'évolution du territoire est jugée favorablement. La perception des élus est plus nuancée néanmoins, avec une impression de croissance peut-être trop rapide posant la question de la capacité du territoire à répondre en termes de foncier et d'équipements. Il existe également une crainte des élus d'un développement déséquilibré générant des inégalités. Cette analyse révèle un nouveau paradigme : aujourd'hui, il s'agit moins de favoriser le développement du territoire que d'être vigilant à ses conséquences éventuelles sur les qualités intrinsèques du terrain, son équilibre et son identité.

Sur la perception du niveau de service de l'action publique, Didier LOCATELLI indique une certaine unanimité sur le territoire, avec un total de satisfaction considérable. Il note néanmoins que les motifs de satisfaction ne sont pas nécessairement convergents entre habitants et élus. Les élus plébiscitent globalement ce qui relève de leurs actions : la gestion des déchets, le développement économique, le développement durable. Les actions en faveur de l'économie, en faveur du développement durable, les démarches d'association des habitants obtiennent des scores moyens. À l'opposé, les habitants plébiscitent des équipements sportifs, le soutien aux associations et manifestations, les services de sécurité, déchetterie, les services petite enfance et personnes âgées. Le niveau de satisfaction est partagé, mais porte sur des thèmes différents. Au contraire, les motifs d'insatisfaction sont communs : les services et la politique en faveur de la mobilité. Plusieurs tableaux de satisfaction sont décrits, d'un niveau correct à un niveau faible en passant par un niveau moyen de satisfaction auprès des habitants. La difficulté à trouver un logement est une thématique récurrente, suivie essentiellement par les thématiques relatives à la mobilité, malgré le bon niveau de service et d'équipements. Les personnes de 65 ans et plus sont plutôt satisfaites et les différences de ressenti ne sont pas dues à l'ancienneté sur le territoire.

L'accessibilité aux services publics est une autre facette de l'enquête. Didier LOCATELLI note qu'une attente de proximité reste élevée auprès des habitants, plus que dans d'autres territoires. Il existe par ailleurs une demande d'accessibilité, plus de services dématérialisés et un élargissement des créneaux horaires typiques, pour correspondre à une population qui ne vit pas en continu sur le territoire. Dans la perspective de l'organisation et du déploiement des équipements et des services, les habitants pensent que nombre de services doivent rester développés dans chaque commune, pour maintenir un lien. Sur d'autres territoires, ce n'est pas tout à fait le cas, où la préférence va à une organisation en sous bassin regroupant plusieurs communes. Typiquement, la population d'Erdre et Gesvres, absente en journée, demande donc un développement des services Internet, et une présence plus marquée le soir et le week-end, sans forcément insister sur les horaires méridiens.

La perception des habitants quant à l'association des citoyens laisse place à une attente de renforcement des dispositifs de recueil de la parole citoyenne pour la gestion de la cité. Cette posture est partagée par les élus. Néanmoins, ces derniers ont le sentiment que les nouveaux habitants ont tendance à moins s'impliquer dans la vie de la cité. En résumé, Didier LOCATELLI confirme que le niveau de service et l'action publique sont globalement jugés de manière très satisfaisante, et que l'accès à la mobilité est une condition pour bien vivre sur le territoire et accéder aux équipements et services. Ainsi, la demande d'accessibilité augmente alors que la demande de proximité reste très importante.

*Valérie NIESCIEREWICZ demande s'il y a une slide avec le nombre de réponses par commune.  
Didier LOCATELLI répond qu'il y a des tris par commune mais pas sur toutes.*

Concernant les enjeux et les priorités du territoire, Didier LOCATELLI explique que les enjeux sont similaires pour les habitants et les élus. Néanmoins, la hiérarchisation des actions prioritaires diverge un peu. L'offre de services en matière de mobilités à développer est un thème commun. Ensuite, quand les habitants parlent des commerces de proximité, les élus pensent à la maîtrise de l'urbanisation. La prise en compte des transitions écologiques sociétales dans les politiques publiques sont un enjeu des élus. Les habitants s'attachent plutôt au développement durable, aux transitions énergétiques, moins à la question sociale. Le développement économique est pointé par les élus également, et se retrouve en partie chez les habitants. Didier LOCATELLI reprend une matrice qui établit une analyse factorielle des correspondances pour définir l'importance d'un thème et le niveau de satisfaction dans la perspective des habitants : il s'agit d'être attentif aux endroits où le thème est important et le niveau de satisfaction faible. On y retrouve le soutien aux commerces de proximité, la question de la mobilité, le développement durable, la maîtrise de l'urbanisation, les démarches de reconstruction, le soutien aux initiatives citoyennes. L'amélioration de l'offre de services en matière de mobilité constitue un enjeu majeur pour le territoire. La nécessité de maîtriser le développement du territoire et ses conséquences est un faisceau qui commence à apparaître. Le maintien des équipements, des services et des commerces de proximité doit faire du territoire un territoire de vie. De manière plus transversale, le maintien du lien social et de la cohésion du territoire, l'intensification de la transition vers un modèle plus durable et l'association des citoyens à la démocratie de proximité sont des thématiques récurrentes.

*Manuel METSCH rappelle que l'INSEE a classé Erdre et Gesvres à la 35<sup>ème</sup> place sur 1 474 EPCI dans la création et développement d'emploi et première place au niveau régional. Ce qui est surprenant car l'enquête a pu montrer la différence d'appréciation du développement économique entre les habitants et les élus.*

*Didier LOCATELLI répond qu'il y a eu des évolutions de mode de vie qui a changé les pratiques territoriales et stratégies résidentielles des ménages. Auparavant, les gens vivaient à côté de leur lieu de travail, peu de femmes travaillaient et la mobilité professionnelle était faible. Aujourd'hui, le taux d'activité féminin est équivalent à celui masculin. Dans un couple, il y a généralement deux actifs. La mobilité professionnelle a explosé. La probabilité de trouver deux emplois simultanément à côté de son domicile baisse. La mobilité résidentielle baisse en parallèle. On constate que sur Erdre et Gesvres il y a une croissance de l'emploi importante mais les 2/3 des actifs travaillent ailleurs. L'équilibre fonctionnel emploi/actif ne résout pas le problème de la mobilité.*

*Manuel METSCH propose de débattre autour de 4 thèmes.*

## **1- Thématique mobilité – animée par Jean-Luc BESNIER**

Jean-Luc BESNIER constate que les questions de mobilité génèrent toujours beaucoup d'échanges et de questionnements. Il ressort des différentes discussions que les mobilités sont souvent réduites aux transports en commun, mais ce n'est pas forcément la seule réponse.

Le questionnement proposé en débat ce soir porte sur : « Comment développer le territoire et préserver ses équilibres et son identité » et « Comment la mobilité peut-elle y contribuer ».

Jean-Yves HENRY a eu l'occasion d'assister à une réunion et informe que le développement qui est envisagé par la loi LOM va rebattre les cartes et réorganiser le territoire. Il s'en félicite, car ainsi les territoires vont pouvoir définir leurs besoins en matière de mobilité. Ceci aussi bien pour les transports en commun, la circulation routière, les modes doux ainsi que les sites comme « BlaBlaCar », covoiturage, etc. La région a proposé des bassins de territoire sur les cinq départements. Le territoire de pertinence qui sera proposé à la réflexion des élus est l'agglomération nantaise incluant Erdre et Gesvres, Blain et Nozay pour la partie nord, la partie sud allant jusque Clisson. De cette manière, la métropole nantaise pourrait être conjuguée comme un seul territoire, avec des liaisons et des transports en commun.

Jean-Luc BESNIER s'est rendu sur le territoire de La Carène lorsqu'il était question de mettre en place le système de location de vélos à assistance électrique. À cette occasion le territoire a bien précisé qu'il fallait de l'argent pour développer des mobilités publiques, c'est-à-dire générer de l'impôt. Il constate que la loi LOM propose de lever l'impôt mobilité.

Patrice LERAY a assisté à la même réunion que Jean-Yves HENRY au cours de laquelle il a été précisé que les élus du prochain mandat vont devoir se prononcer très vite. C'est-à-dire que c'est pratiquement le premier chantier qui sera à appréhender, pour savoir si la Communauté de communes est amenée à prendre des compétences ou pas.

François OUVRARD fait remarquer que la commune de Sucé-sur-Erdre s'est beaucoup exprimée sur cette question, d'autant plus qu'ils sont plutôt bien desservis. Il souligne que pour ceux qui ont encore moins de dessertes le problème est encore plus prégnant.

Patrice LERAY ajoute qu'au début du mandat Grandchamp-des-Fontaines avait Lila Premier et personne n'en parlait. Il veut dire par là que cette ligne n'a pas suscité autant de débats que lorsque le tram-train est arrivé entre Chateaubriant et Nantes. À ce moment-là, la commune de Sucé-sur-Erdre est « montée au créneau » en expliquant que cela ne correspondait pas aux attentes des personnes du territoire, alors qu'il s'agissait d'une forme de transport censée apporter des services supplémentaires. Tout cela pour dire que des offres peuvent être inférieures en termes de niveau, mais correspondent aux besoins des citoyens.

François OUVRARD précise que d'une manière générale on ne parle pas des sujets qui fonctionnent bien, ce qui était le cas de Lila Premier, qui était performant. Il confirme l'importance de bien adapter l'outil en fonction des besoins, et explique que Lila Premier avec une fréquence à 6 minutes vaut tous les trams-trains du monde.

Jean-Yves HENRY explique que lorsque le tram-train est arrivé, les voies de Lila Premier à 2 euros ont été supprimées, et le territoire se trouvait traversé par deux grandes lignes. Le résultat était que les personnes ne pouvaient pas utiliser le train, au vu des tarifs et des complications.

Philippe EUZÉNAT souligne que quand bien même le tram-train a très mal fonctionné au départ, les échanges sont un peu « un échange de luxe ». En effet, les habitants des Touches, de Fay de Bretagne ou de Casson par exemple sont beaucoup moins bien lotis. Il constate qu'une fracture territoriale est créée au sein même du territoire, c'est cela le plus grave. Il précise que son propos est amical envers les collègues de Sucé-sur-Erdre et Grandchamp-des-Fontaines, mais confirme que la fracture s'accroît, en lien avec ce système de mobilités.

Jean-Paul NAUD confirme que le nombre d'habitants sur le territoire est en augmentation, et la plupart vont travailler sur l'agglomération nantaise, avec un besoin de plus en plus de transports. En même temps, il relie ce dossier avec celui des besoins nécessaires pour accueillir des salariés sur les territoires. En effet, le télétravail se développe très rapidement, et il conviendra de travailler autour d'espaces de coworking pour accueillir ces personnes sur le territoire.

Jean-Luc BESNIER précise que comme il l'a dit dans son propos liminaire, les problèmes de mobilité sont réduits aux transports collectifs. Il rappelle qu'il existe des alternatives qui sont à mettre en avant. Il demande ce qui pourrait être réalisé pour réduire la voiture individuelle sur les routes, qui sont surchargées. La question est de savoir comment le reporter sur d'autres parts modales, par exemple les liaisons douces avec les mobilités actives. Il existe toutefois un paradoxe, c'est la difficulté à faire de l'acquisition foncière, alors que ce serait d'intérêt général de mettre en place ce type d'équipement et d'aménagement.

Il souligne également le mur tarifaire sur le tram-train, et estime qu'il conviendrait de faire remonter ce problème, car c'est le ministère des Transports qui fixe le prix au kilomètre sur cette voie. Il ajoute que dans le cadre des trajets domicile-travail les entreprises participent, et dans ce cas le coût du tram-train est abordable pour les employés.

Claudia DÉFONTAINE signale que le tram-train n'est pas fiable. En effet, à cause de la dilatation des rails l'été et du gel l'hiver, il ne circule pas. Ce point est rappelé à chaque Comité de ligne, mais rien n'est fait.

François OUVRARD se rappelle que dans un mandat précédent avoir beaucoup entendu parler de rééquilibrage actifs/emplois. En effet, l'idée est que les emplois créés sur le territoire devraient avoir pour conséquence de diminuer les problèmes de transport, à condition que ce soit les habitants du territoire qui les occupent.

Didier LOCATELLI précise que cette idée est rappelée dans les processus d'aménagement, les SCOT et toutes les procédures d'urbanisme depuis 25 ans, mais le constat est que cela ne fonctionne pas. En effet, même dans les territoires qui comptent plus d'actifs que d'emplois, le pourcentage de personnes travaillant à l'extérieur est équivalent. Ceci est lié à l'évolution des modes de vie et la mobilité professionnelle.

Jean-Luc BESNIER est convaincu par ailleurs que l'autopartage peut apporter une réponse aux problèmes de mobilité. Même si le tram-train n'est pas fiable, il rappelle qu'à un moment des navettes de rabattement avaient été mises en place afin d'inciter les concitoyens à le rejoindre. Le constat est qu'elles étaient peu utilisées, de l'ordre de 1 %. Il ajoute que le transport collectif doit être un transport de masse, cependant l'habitat bouge de moins en moins et l'homme et la femme partent chacun dans une direction. Il explique qu'il ne sera pas possible de mettre un transport collectif pour chacun, alors que les mises en relation de personnes en autopartage peuvent permettre à des personnes de se rendre au même endroit.

Didier LOCATELLI ajoute que les politiques de mobilité portent essentiellement sur le report modal de la voiture et du transport en commun. Le constat est que cela coûte cher, et surtout que dans les territoires qui n'ont pas une identité suffisante il n'est pas possible d'organiser du report modal. Toutefois les particuliers disposent de véhicules, et le constat est qu'ils sont souvent utilisés par une seule personne. Il précise que la tendance va de plus en plus vers des politiques de régulation favorisant le développement du covoiturage.

Yvon LERAT est conscient du fait que la mobilité va prendre une part très importante dans le travail des collectivités, mais pour cela il faudra dégager des budgets énormes. Cependant, 95 % des TPE sur le territoire ont moins de 6 salariés, mais pour la loi LOM ne sont assujetties que les entreprises au-delà de 11 salariés. Il a passé commande pour la réalisation d'une étude afin de connaître le nombre de salariés et les chiffres d'affaires des TPE, afin de pouvoir porter une simulation de recettes à venir. Il sera possible ensuite d'adapter un schéma stratégique au regard de ces financements.

François OUVRARD demande si la solution d'autopartage, BlaBlaCar, etc. ne serait pas plus simple et moins onéreuse dans un premier temps. Le constat est que les personnes ont du mal à partager le temps de voyage, en ayant l'impression de ne plus être libre dans sa voiture.

Yvon LERAT souligne que dans toutes les études quantitatives et qualitatives qui sont réalisées au niveau national, l'individualisme ressort, ce n'est pas spécifique au territoire.

Didier LOCATELLI fait remarquer que les politiques de report modal des voitures et transports en commun, cela ne s'est pas fait uniquement par l'éducation des personnes, mais par la limitation du stationnement à destination. De cette manière, les politiques de report modal de la voiture vers le covoiturage se feront aussi par des politiques de régulation.

Valérie NIESCIEREWICZ confirme que les jeunes sont dans cette dynamique.

Patrice LERAY ajoute que lorsque les jeunes deviennent autonomes, ils ne sont pas obligatoirement covoitureurs. Par exemple les étudiants sont capables de se partager une voiture sans difficulté, mais le constat est que lorsqu'ils travaillent, ils n'ont plus les mêmes réflexes. Il précise que dans la mesure où dans plusieurs entreprises les salariés peuvent arriver et partir à l'heure qui leur convient, cela crée une certaine autonomie qui est pratique et agréable également.

Jean-Luc BESNIER remercie les participants pour leurs interventions passionnées. Il estime que des choses sont à inventer, par exemple en faisant moins la part belle à la voiture dans les centres-villes. Une autre idée serait sur la quatre voies, de réserver celle de gauche aux véhicules de la métropole lorsque la voiture est occupée par plusieurs occupants. L'idée étant de gêner celui qui ne partage pas sa voiture, et récompenser celui qui la partage.

## **2- Thématique animée par Philippe EUZÉNAT**

Philippe EUZENAT indique que la question posée pour le second thème est « comment organiser une véritable transition du territoire vers un modèle plus durable ? »

Concernant le mot « durable », il peut s'entendre dans le sens « développement durable » mais également « durable dans le temps ». Cette question a été posée initialement en Bureau Communautaire élargi, et il est apparu qu'elle s'est vite orientée sur un modèle de société plus durable. Une autre question est de savoir quelle va être la place de l' élu dans ce modèle, qui a été profondément bouleversée sur les précédents mandats.

Pour ouvrir le débat, il demande si les élus ont vécu des expériences dans leurs communes sur un modèle plus durable, qui seraient duplicables au regard des autres communes.

Il cite l'exemple de l'autopartage, qui est un sujet qui n'aurait pas été compris il y a vingt ans, car le sujet n'existait pas.

Patrice LERAY fait remarquer que lorsqu'il était jeune il existait une expérience de covoiturage, l'autostop, qui a désormais disparu.

Yvon LERAT précise que cela est dû à des problèmes de sécurité. En effet, les personnes qui font de l'autostop aujourd'hui sont moins en sécurité qu'il y a vingt ans.

Jean-Yves HENRY informe que la commune de Sucé-sur-Erdre a « fabriqué » un climat de confiance. Chaque personne disposant d'un véhicule a signé une charte et apposé un macaron sur le pare-brise pour informer de son inscription en

mairie. Par ailleurs les personnes qui souhaitent être transportées s'inscrivent également et portent un bracelet jaune fluo. Ce principe permet aux personnes de se reconnaître en instaurant un climat de confiance, et des endroits sécurisés ont été établis en sortie de bourg.

Par ailleurs, il explique qu'en 2016 les adjoints ont annoncé dans le journal municipal leur souhait de travailler avec des citoyens concernant l'amélioration du cadre de vie. Trente personnes se sont présentées, et à l'issue des échanges, quatre familles de préoccupations se sont dessinées relatives à la mobilité, l'énergie, le tri sélectif et le jardin au naturel. Suite à cela, des groupes de travail se sont mis en place dans une douceur de relations et avec pragmatisme. Il estime que cette dimension a le mérite d'être faite, et est transposable aux autres communes.

Il précise que sur l'aspect énergie par exemple, une coopérative a été créée pour mettre des panneaux solaires sur les toits.

François OUVRARD s'enquiert de la place de l' élu dans ces débats citoyens. Il demande si parfois les élus n'ont pas tendance à aller plus vers la population, plutôt que de travailler les dossiers en interne avec des élus qui sont représentatifs de la population.

Jean-Luc BESNIER estime qu'il convient de toujours se méfier des changements trop brutaux. Sur sa commune, un programme avait été présenté aux concitoyens en 2014 avec des temps forts, auxquels ils étaient associés, mais toujours sous la responsabilité de l' élu. Il insiste sur le fait que la place de l' élu doit toujours être celle de celui qui est responsable. Il cite l'exemple de l'aménagement du centre bourg et des plans de déplacement qui ont été travaillés avec les habitants de la commune.

Régine MONDAIN confirme que concernant la démocratie participative où les élus vont à la recherche des citoyens, il est important de faire attention à « qui fait quoi ». En effet, les citoyens peuvent être déçus si la municipalité ne tient pas compte de leurs propositions par exemple.

Jean-Paul NAUD pense que dans toutes les communes les habitants sont appelés à participer. Par exemple concernant les études urbaines de centre bourg les habitants y sont associés par des visites sur le terrain, la mise en place d'ateliers, etc. Par ailleurs lors de la construction d'une école publique, il est naturel d'y associer les instituteurs et parents d'élève. Il estime qu'il convient de trouver un juste équilibre entre les habitants qui peuvent être associés à un projet, et les élus qui prennent la décision au final.

Patrice LERAY ajoute qu'il convient de porter attention au modèle que l'on souhaite déployer sur l'ensemble des communes par exemple. En effet, il existe des choses vers lesquelles il est possible de se rapprocher, mais ce sont tout de même les femmes et les hommes qui constituent les conseils et les élus, et ils ne vont pas tous aller naturellement expliquer des dossiers en public.

Philippe EUZENAT remercie tous les participants.

### **3- Thématique animée par François OUVRARD**

François OUVRARD informe que le troisième thème porte sur « Comment parvenir à un équilibre social et générationnel » avec deux thématiques qui sont « le logement » et « le commerce de proximité ». En effet, il ressort de l'enquête que les personnes sont fières d'habiter sur le territoire, mais ont l'impression d'une urbanisation trop rapide. Il ajoute un thème relatif à la difficulté pour se loger sur le territoire au vu de la raréfaction du foncier et du coût. Il demande si la collectivité se doit d'intervenir dans le domaine de l'habitat de demain.

Il se permet de rebondir sur la présentation faite la semaine passée par l'école d'architecture, avec de nouveaux systèmes d'habitats qui pouvaient paraître décalés, mais pourraient être un peu la solution.

Patrice LERAY estime que ce n'était pas décalé, car cela permettrait sur des surfaces inférieures de faire plus de logements. Il considère que depuis des années sur le territoire le prix du foncier est devenu un gros problème, qui ne fait que s'accroître. Il ajoute que plus le foncier va se raréfier plus il va être cher, car il se trouvera de toute façon des personnes pour venir habiter sur les communes. Il précise que si les enfants des habitants n'ont pas la possibilité aujourd'hui de s'installer sur la commune, c'est qu'il existe un problème. Il ajoute que désormais pour pouvoir habiter sur le territoire, il est nécessaire d'avoir deux revenus.

Jean-Luc BESNIER fait remarquer que le territoire a la chance d'être sur un département attractif. En effet, la Loire-Atlantique accueille 16 000 habitants tous les ans. Il explique qu'à une époque les POS imposaient des surfaces

minimales pour construire et le constat est que désormais la tendance va vers des surfaces maximales. En effet, désormais les jeunes ne souhaitent plus avoir 2 000 m<sup>2</sup> et passer le week-end à tondre la pelouse, ils ont assez avec 300 m<sup>2</sup>, voire moins. Il est convaincu que dans dix ou vingt ans ce sera encore plus difficile, et il sera nécessaire de passer à la construction verticale.

Joël PORTIER ajoute que l'intérêt, en tant que dépositaire de l'action publique, est de passer progressivement d'un modèle d'habitat avec un pavillon au milieu d'un terrain de plus en plus petit, vers des notions de parcours résidentiel. En effet, tout le monde n'est pas en capacité d'accéder à la propriété. Par exemple à 25 ans lorsque l'on vient de se mettre en couple, que l'on est sorti avec un bac professionnel, que l'on trouve un emploi pas très élevé, les besoins de logement ne sont peut-être pas l'accession au pavillon au milieu de son lotissement.

Valérie NIESCIEREWICZ informe que concernant le prix du foncier il existe une solution selon la volonté politique. En effet, il est possible d'acheter le foncier, mettre un prix, et arrêter la spéculation foncière.

Didier LOCATELLI confirme qu'il est compliqué sur de tels territoires de maintenir l'équilibre social. En effet la question foncière est majeure et des territoires ont mis par exemple des baux solidaires afin de dissocier la propriété foncière du bâti. Il existe des politiques publiques pour permettre de développer un habitat accessible, dans le cas contraire les enfants du territoire ne pourront pas y rester.

Jean-Luc BESNIER constate que les débats font uniquement état de la propriété, et rappelle que le logement c'est également du locatif. Il rappelle qu'il est demandé à l'action publique de construire un certain pourcentage de locatifs sociaux. Il regrette l'absence de politiques incitatives afin que les locataires une fois qu'ils disposent des revenus nécessaires quittent ces logements pour aller dans le parc privé ou vers l'accession à la propriété.

Patrice LERAY n'est pas certain que les personnes qui quittent le logement social puissent accéder aussi facilement au parc privé.

François OUVRARD ajoute que les habitants sont extrêmement demandeurs de commerces de proximité, ce qui ne veut pas dire que lorsqu'il y en a, ils y vont. Il fait remarquer que ce n'est pas forcément parce que les municipalités font des efforts que les gens viennent.

Il souhaite faire partager une expérience menée sur Grandchamp-des-Fontaines. Un immeuble s'est créé en centre bourg et la commune a acheté au rez-de-chaussée deux cellules commerciales qui sont louées à 10 euros du mètre carré, équipé. Il précise que la seconde cellule vient juste d'être louée, et fait remarquer que cela a été difficile. Il demande si c'est quelque chose qui peut être envisagé pour développer le commerce de proximité, et comment motiver les habitants pour y aller.

Didier LOCATELLI rappelle que 18 % des actifs travaillent dans la commune dans laquelle ils vivent. Cela veut dire qu'en journée, 82 % des actifs ne sont pas dans leur commune de résidence, et généralement quand ils rentrent, les commerces sont fermés.

#### **4- Thématique animée par Régine MONDAIN**

Régine MONDAIN informe que sa thématique porte sur la manière de développer une coopération entre les acteurs, et pas forcément entre les élus. Elle interprète cela davantage autour de la vie associative qui est vraiment un élément fort de la société, qui permet aux personnes de s'organiser au moment où ils en ont envie. La force de la vie associative, c'est d'abord d'être des citoyens qui se rassemblent, qui vont s'emparer d'une question sur le territoire, et vont essayer d'y apporter – ou pas – des solutions. Les personnes à travers ce modèle vont être en but avec des règles et des contraintes et vont devoir prendre des décisions communes. Il s'agit là d'un vrai apprentissage de la vie démocratique, ce qui est très important.

Les associations permettent également de se rassembler et d'animer le territoire d'une autre façon. En effet, les associations portent généralement sur un objet, et plus le temps passe, elles peuvent avoir besoin de se rassembler avec d'autres associations, afin de porter encore plus loin les objectifs.

Elle cite l'exemple d'une association qui fait de la réinsertion professionnelle avec pour objectif de redonner de l'autonomie aux personnes en difficulté. L'association ne pourra pas tout faire toute seule et va se rassembler avec les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le transport solidaire, etc., des associations qui portent les mêmes objectifs.

À travers cela, ce sont des citoyens qui se mettent en route, qui vont s'interroger sur le modèle économique qui permet – ou pas – une certaine justice sociale, etc. Elle ajoute que lorsque l'on côtoie les personnes en difficulté on les comprend mieux, et les solutions qui leur sont apportées sont plus adaptées.

La vie associative est importante sur le territoire, elle doit continuer à se développer, mais en partant des citoyens. En effet, ce sont les citoyens qui vont s'emparer d'une chose et essayer d'y répondre. Elle ajoute que c'est parce que les personnes en vie associative vont se confronter à toutes ces difficultés, qu'il deviendront à leur tour des citoyens éclairés.

François OUVRARD prend l'exemple des associations plus traditionnelles, autour de l'école, du sport, etc., pour lesquelles la mobilisation est en baisse. Par exemple dans les clubs de foot les parents ne veulent plus transporter les enfants, plus personne ne vient aux conseils de parents d'élèves, ou alors c'est pour râler.

Toutefois les associations solidaires qui tournent autour du développement durable par exemple suscitent de l'engouement.

Régine MONDAIN partage tout à fait ces propos, mais estime que pour que les choses fonctionnent, les personnes doivent s'investir, sinon elles n'existeront plus. Elle estime que pour une association de foot, c'est tout de même aux parents qu'il revient de s'organiser.

Par ailleurs, elle explique que certaines problématiques doivent être prises en charge par la collectivité, par exemple la restauration scolaire et le périscolaire qui ont été lancés par les associations, et qui ne sont plus associatifs désormais.

Laurence GUILLEMIN fait remarquer que tout cela dépend également du tissu associatif de la commune. Elle cite l'exemple du trail nocturne qui a été organisé par l'association de coureurs de la commune des Touches, qui a attiré 825 coureurs.

Pour l'organisation, l'association a fait appel à toutes les associations de la commune des Touches pour l'aider à l'organiser. Par exemple certaines associations tenaient le bar, d'autres étaient commissaires de course, etc. Elle trouve que c'est là un bel exemple de personnes qui sont mobilisées, et qui répondent à l'appel des autres associations. Elle est fière de disposer de ce tissu associatif sur sa commune.

François OUVRARD estime qu'il existe une différence avec des communes qui ont accueilli de nombreux nouveaux habitants en très peu de temps comme c'est le cas à Grandchamp-des-Fontaines, alors que sur la commune des Touches, c'est plus progressif. Il explique que sur Grandchamp-des-Fontaines de nombreuses petites associations se créent, mais elles disparaissent très rapidement.

Régine MONDAIN indique que pour que la vie associative perdure, il convient de laisser les associations s'organiser et se gérer. Elle trouve important de dissocier les associations du rôle des élus, qui sont dans la représentation.

Philippe EUZENAT partage cet avis, et espère que les élus ne sont tout de même pas que dans la représentation, et sont également dans l'action. Concernant les associations, il entend qu'il faut les laisser faire et ne pas intervenir, il faut simplement verser une subvention. Toutefois, dès lors que l'association grandit un peu et a besoin d'embaucher, elle a besoin d'aide, et dans ce cas l'élu se doit d'intervenir.

Régine MONDAIN pense que toutes ces questions sont à voir comme un exercice démocratique, c'est ce qui est important. Elle entend que des personnes le vivent ainsi et y croient sur le territoire, qui est assez vivant.

Didier LOCATELLI constate que le territoire connaît un changement de paradigme. En effet il est passé d'une logique de « comment on se développe » à « comment on régule le développement afin qu'il n'altère pas l'équilibre et l'identité du territoire ». Tous ces changements vont être pris en compte, notamment les questions de mobilité dans le territoire qui dispose déjà de plein de politiques très intéressantes.

## Conclusion

Yvon Lerat remercie de ces échanges, qui ont vraiment été riches et collaboratifs. Il fait constater qu'il n'y aura justement pas de conclusion à tirer après ce moment d'échange. Il se dit satisfait de la participation de tous.

Il remercie vivement le DGS, Dominique GARNIER, en relation avec Didier Locatelli et Manuel Metsch, pour leur accompagnement et leur animation des échanges de ce soir.

Il invite les élus à prendre acte des résultats de l'enquête habitants et des comptes rendus des échanges avec les élus et à dire qu'il appartiendra à la future équipe communautaire de prendre en compte les enjeux qui ressortent de cette démarche pour construire son projet de territoire de demain.

Cette délibération va permettre de rendre publics les travaux et ainsi à toutes celles et ceux qui le souhaitent de s'en saisir. Ainsi seront respectées les règles d'égalité d'accès à l'information imposées par la loi dans le domaine de la communication préélectorale.

- **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE des résultats de l'enquête habitants et de la synthèse des échanges avec les élus du territoire pour les rendre publics.**

La séance est levée à 21 : 10.

---

validé en conseil du 5-02-2019